

RCS : COLMAR Code greffe : 6851

Documents comptables

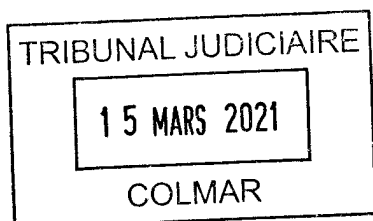
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00293 Numéro SIREN : 453 214 207 Nom ou dénomination : COLMAR PROMOTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 1442



2004 B 293
2022 B 1442

COLMAR PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 Euros**

**6 Rue des Clefs
68000 COLMAR**

RCS COLMAR 453 214 207

ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2021

Certifiés conformes

M. Stéphane BLAISE
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'S' followed by a series of loops, written over a horizontal line.

SASU COLMAR PROMOTION

6 rue des Clefs
68000 COLMAR

ETATS FINANCIERS AU 30/06/2021

 Sommaire

1. BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
2. COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
3. ANNEXE	7

ETATS FINANCIERS 2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

BILAN

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 30/06/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 995	3 995		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 638	1 391	247	793
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	426 880		426 880	426 880
Créances rattachées aux participations	741 239		741 239	897 489
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 173 752	5 386	1 168 366	1 325 163
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	43 362	21 681	21 681	21 681
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				46 450
Autres créances	83 479		83 479	24 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	227 879		227 879	213 007
Charges constatées d'avance (3)	4 090		4 090	6 431
TOTAL ACTIF CIRCULANT	358 810	21 681	337 129	311 940
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2021	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	512 200	138 385
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 427	403 815
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	765 627	762 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		250 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	143 343	201 007
Emprunts et dettes financières diverses (3)	446 801	143 791
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 781	74 491
Dettes fiscales et sociales	2 040	144 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 904	60 999
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	739 869	874 903
Ecarts de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)	84 720	393 243
(1) Dont à moins d'un an (a)	655 148	481 660
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ETATS FINANCIERS 2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		378 300
<i>Dont à l'exportation</i>		378 300
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		89
Total I		378 389
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	85 255	65 368
Impôts, taxes et versements assimilés	3 729	8 832
Salaires et traitements	522	
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	546	2 841
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	916	1 015
Total II	90 967	78 055
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		30 882
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	170 499	165 807
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	170 499	165 807
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	36 105	15 452
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	36 105	15 452
Produit net d'exploitation		
Produit net avant impôts		
Produit net après impôts		

Compte de résultat (suite)

	30/06/2021	30/06/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		7 035
Sur opérations en capital		11 425
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		18 460
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 000	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	10 000	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		96 216
Total des produits (I+III+V+VII)	170 459	583 538
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X)	127 072	189 721
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	14 161	16 665
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS 2021

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU COLMAR PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 1 505 496 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 427 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Le stock est composé du coût de production des lots restants à livrer au titre du programme immobilier situé à Didenheim.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

En date du 30 juin 2021, il a été accordé à la société O FINS DELICES un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 10 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début exercice	Augmentation exercice	Dépréciation	En fin exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 995			3 995
Immobilisations incorporelles	3 995			3 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 638			1 638
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 638			1 638
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 324 369	297 723	453 973	1 168 119
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 324 369	297 723	453 973	1 168 119

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capital propre (autres que le capital)	Part de part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL COLMAR RESIDENCE 68000 COLMAR	7 500	1 018 319	100,00	480 161
SILBER SARL 68000 COLMAR	10 000	272 545	60,00	269 756
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI RESIDAL 68000 COLMAR	1 000	1 000	50,00	-42 773
SAS O'FINS DELICES 68000 COLMAR	1 000	1 382	49,00	-4 411

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Caution et garantie	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	421 000	421 000			162 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	990	990	733 021		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

En date du 30 juin 2018 il a été accordé un abandon de créance sur l'avance accordée à la société O Fins délices pour un montant de 7 035 € avec clause de retour à meilleure fortune.

Ce montant a pu être récupéré en date du 30 juin 2020 pour un montant de 7 035 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 995			3 995
Immobilisations incorporelles	3 995			3 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	845	546		1 391
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	845	546		1 391

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 828 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant en €	Créances moins d'un an	Créances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	741 239		741 239
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	83 479	83 479	
Capital souscrit - appelé, non versé	4 090	4 090	
Charges constatées d'avance			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	3 091

 Notes sur le bilan**Capitaux propres**

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 739 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	143 343	58 622	84 720	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	446 690	446 690		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 781	138 781		
Dettes fiscales et sociales	2 040	2 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 015	9 015		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	302 932			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	307 663			
(**) Dont envers les associés	111			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 111 euros.

Charges à payer

	Montant
F/sseurs fact non parvenues	70 834
Intérêts courus s/emprunt	220
Cap Cfe - Cvae	200
Cap taxes foncières	221
Cap TVTS	1 619

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges régularisation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 090		

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 1 520 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

COLMAR PROMOTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 200.000 Euros**

**6 Rue des Clefs
68000 COLMAR**

RCS COLMAR 453 214 207

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2021

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice d'un montant de **33.427,30 Euros** de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Report à nouveau créditeur	-	€
Résultat de l'exercice	33 427,30	€
Autres réserves	116 572,70	€
Total	150 000,00	€

Affectation proposée :

Réserve légale	-	€
Autres réserves	-	€
Dividendes	150 000,00	€
Report à nouveau	-	€
Total	150 000,00	€

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux à compter de ce jour par inscription au compte courant de l'Associé Unique ou versement direct entre les mains de l'Associé Unique.

Ce versement sera réduit :

- des prélèvements sociaux de 17,2 %,
- et du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu (sauf demande de dispense formulée par l'associé personne physique s'il remplit les conditions prévues par la Loi et adressée préalablement à la Société dans les délais légaux requis).

La somme correspondante aux prélèvements sociaux de 17,2% et au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8%, sera précomptée par la Société dans les délais légaux (soit au plus tard le 15 du mois suivant le paiement) sur les revenus distribués, pour les associés, personnes physiques.



Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire prélevé à la source à titre d'acompte s'imputera, sous la forme d'un crédit d'impôt, sur l'impôt sur le revenu liquidé au vu de la déclaration d'ensemble des revenus perçus l'année au cours de laquelle il a été opéré. Si ce prélèvement excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Les dividendes perçus en 2021 par les associés, personnes physiques, seront soumis à l'impôt sur le revenu, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) aussi appelé «flat tax», au taux de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Ce prélèvement forfaitaire unique est applicable de plein droit, sauf option expresse du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

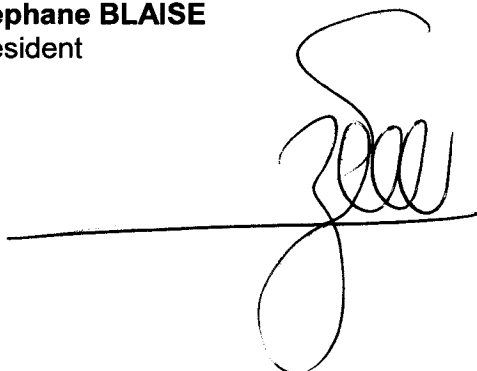
Il est précisé que cette option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu est globale et concerne l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values mobilières et droits sociaux de l'année. Cette option est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les sommes suivantes ont été distribuées au cours des trois derniers exercices :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2020	30 000,00 €	NEANT	NEANT
30 juin 2019	75 000,00 €	NEANT	NEANT
Distribution exceptionnelle du 6 Février 2019	65 000 €	NEANT	NEANT
30 juin 2018	NEANT	NEANT	NEANT

Certifié conforme

M. Stéphane BLAISE
Le Président

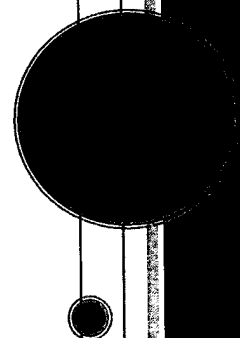


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Colmar Promotion

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE D'AUDIT
Alain MARCHAND
Commissaire aux comptes
2 Avenue de Bruxelles – 68350 DIDENHEIM
Inscrit à la Cour d'Appel de COLMAR**

Exercice clos le 30/06/2021



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Sur les comptes annuels de la
Société COLMAR PROMOTION SAS**
Société par Actions Simplifiée au Capital de : 200.000,00 €
6, rue des Clefs – 68000 COLMAR
SIRET : 453 214 207 00012
APE : 41.10A

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Madame, Monsieur,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé unique en date du 25 juin 2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société « SAS COLMAR PROMOTION » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} juillet 2020** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations – Points clés de l'Audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ainsi que les réponses que j'ai apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risques identifiés : Je n'ai pas identifié de risque.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

VI. Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mulhouse, le 01.12.2021


Le Commissaire aux Comptes
Alain MARCHAND

Monsieur MARCHAND ALAIN
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	3 995	3 995		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 638	1 391	247	793
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	426 880		426 880	426 880
Créances rattachées aux participations	741 239		741 239	897 489
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 173 752	5 386	1 168 366	1 325 163
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	43 362	21 681	21 681	21 681
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				46 450
Autres créances	83 479		83 479	24 371
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	227 879		227 879	213 007
Charges constatées d'avance (3)	4 090		4 090	6 431
TOTAL ACTIF CIRCULANT	358 810	21 681	337 129	311 940
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

FONDS PROPRES		
Capital	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	512 200	138 385
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 427	403 815
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	765 627	762 200
FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		250 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	143 343	201 007
Emprunts et dettes financières diverses (3)	446 801	143 791
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 781	74 491
Dettes fiscales et sociales	2 040	144 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 904	60 999
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	739 869	874 903
Ecart de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)	84 720	393 243
(1) Dont à moins d'un an (a)	655 148	481 660
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		378 300
Chiffre d'affaires net		378 300
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		89
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	85 255	65 368
Impôts, taxes et versements assimilés	3 729	8 832
Salaires et traitements	522	
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	546	2 841
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	916	1 015
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
De participation (3)	170 499	165 807
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	36 105	15 452
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		7 035
Sur opérations en capital		11 425
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 000	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		96 216
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	14 161	16 665
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU COLMAR PROMOTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 1 505 496 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 427 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Le stock est composé du coût de production des lots restants à livrer au titre du programme immobilier situé à Didenheim.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

En date du 30 juin 2021, il a été accordé à la société O FINS DELICES un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 10 000 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 995			3 995
Immobilisations incorporelles	3 995			3 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 638			1 638
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 638			1 638
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 324 369	297 723	453 973	1 168 119
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 324 369	297 723	453 973	1 168 119

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL COLMAR RESIDENCE 68000 COLMAR	7 500	1 018 319	100,00	480 161
SILBER SARL 68000 COLMAR	10 000	272 545	60,00	269 756
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI RESIDAL 68000 COLMAR	1 000	1 000	50,00	-42 773
SAS O'FINS DELICES 68000 COLMAR	1 000	1 382	49,00	-4 411

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	421 000	421 000		162 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	990	990	733 021	
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

En date du 30 juin 2018 il a été accordé un abandon de créance sur l'avance accordée à la société O Fins délices pour un montant de 7 035 € avec clause de retour à meilleure fortune.

Ce montant a pu être récupéré en date du 30 juin 2020 pour un montant de 7 035 €.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 995			3 995
Immobilisations incorporelles	3 995			3 995
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	845	546		1 391
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	845	546		1 391

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 828 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2021
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	741 239		741 239
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	83 479	83 479	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 090	4 090	
Total	828 809	828 809	828 809
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	30/06/2020	30/06/2021
Intérêts courus à recevoir		3 091
Total	0	3 091

 Notes sur le bilan**Capitaux propres**

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 739 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	143 343	58 622	84 720	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	446 690	446 690		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 781	138 781		
Dettes fiscales et sociales	2 040	2 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 015	9 015		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	302 932			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	307 663			
(**) Dont envers les associés	111			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 111 euros.

Charges à payer

F/sseurs fact non parvenues	70 834
Intérêts courus s/emprunt	220
Cap Cfe - Cvae	200
Cap taxes foncières	221
Cap TVTS	1 619

 Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	4 090		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 520 euros

Honoraire des autres services : 0 euros